



Ethique, transparence, bonne gouvernance
**Votre don,
notre engagement**
recoltefondos-ethique.be

Tableau de synthèse des données-clé du rapport annuel

Nom de l'association	LIGUE ALZHEIMER ASBL		
Adresse (ssiège)	RUE WALTHERE JAMAR 231/1 - 4430 ANS		
URL site internet	Numéro BCE : 457.213.260	Attest. fiscale valable jusque	31-12-30
Certificateur des comptes	Catégorie de taille légale (A-B-C-D) [1] C		

Bilan		2024		2023		2022	
		Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Total bilan		2.043.526,08 €	2.043.526,08 €	1.280.673,81 €	1.280.673,81 €	1.126.684,80 €	1.126.684,80 €
Actifs immobilisés	20/28	253.065,50 €		237.897,92 €		249.916,56 €	
Actifs circulants	29/57	1.790.460,58 €		1.042.775,89 €		877.738,24 €	
Comptes de régularisation	490/491	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Patrimoine	10/14		2.005.725,77 €		1.184.706,40 €		1.045.082,04 €
Provisions	16		0,00 €		60.000,00 €		0,00 €
Dettes > 1 an	17		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Dettes < 1 an	42/48		37.800,31 €		35.967,41 €		81.602,76 €
Comptes de régularisation	492/493		0,00 €		0,00 €		0,00 €

Compte de résultats		2024		2023		2022	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Biens et services	60/61	131.830,39 €		123.530,53 €		116.142,36 €	
dont :							
- coût du personnel intérimaire et mis à disposition	617	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
+ rémunérations pour prestations, pas attribuées en vertu d'un contrat de travail	code:	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Frais de personnel (incl. bénévoles)	62	509.354,00 €		378.533,71 €		387.506,33 €	
Réductions de valeur, provisions et autres charges	63/64	20.497,62 €		21.241,80 €		63.107,25 €	
Chiffre d'affaires, etc...	70/72 + 74		47.846,04 €		48.105,52 €		40.595,98 €
Cotisations, dons, legs, subventions	73		1.371.818,56 €		612.313,14 €		435.601,00 €
Charges et produits financiers	65 - 75	424,09 €	1.300,87 €	400,39 €	619,60 €	372,63 €	1.142,90 €
Charges et produits exceptionnels	66 - 76	0,00 €	60.570,00 €	0,00 €	2.312,53 €	0,00 €	0,00 €
Total charges et produits	60/69 - 70/79	662.116,10 €	1.481.535,47 €	523.726,43 €	663.350,79 €	567.128,57 €	477.339,88 €
Total recettes brutes récoltes de fonds directes	[2]		1.149.893,27 €		629.804,81 €		225.860,17 €
dons	731		103.677,45 €		145.289,72 €		56.071,42 €
legs	732		1.046.215,82 €		484.515,09 €		169.788,75 €
Total coûts récoltes de fonds directes		0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Total résultat net récoltes de fonds indirectes	[2]		23.147,76 €		32.374,07 €		26.305,45 €
Subventions publiques	733		220.100,29 €		414.139,33 €		207.995,83 €

		2024	2023	2022
Tension salariale (max/min. brute, en ETP)	[3]	1,61	1,18	1,14

Frais d'administration générale (FAG)		31.833,00 €		30.756,00 €		22.743,00 €
Total coûts récoltes de fonds directes		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Ratio FAG/Produits		2%		0,046364609		0,047645296
Ratio coût récoltes de fonds directes/ Total recettes brutes		0%		0		0
Ratio de dépenses impact [4]						

- [1] Voir article 14 du Règlement d'ordre intérieur de RE-EF : Catégorie A : Petite association ou fondation | B : Micro-société | C : Petite société | D : Grande société.
[2] Dans cet éclatement, nous proposons une distinction entre des récoltes de fonds 'directes', et 'indirectes' c.à.d. qui concernent des activités (vente, sponsoring,...) qui génèrent une recette et dont les coûts ne doivent pas être retenus comme coûts de récoltes de fonds directes.
Ce schéma est indicatif et peut être adapté à la situation et aux activités de chaque association, le cas échéant accompagné de commentaires.
[3] Pour le calcul de la tension salariale, il convient d'examiner si la rémunération la plus élevée est incluse dans les rémunérations pour prestations hors contrat de travail, converti en ETP sur une base annuelle. La méthode d'évaluation et de calcul et la cohérence des règles utilisées doivent être soumises au vérificateur aux comptes
[4] Ratio de dépenses impact : la partie du total des moyens disponibles qui ont pu être utilisés pour la réalisation du but social.

[au verso ou pas visible par le public]	Je confirme que les données ci-dessus sont exactes et complètes.
Nom & fonction du certificateur [5]	
Date	
Signature	

[5] De préférence par le commissaire aux comptes ou un vérificateur externe, éventuellement par le président. La signature d'un membre du personnel exécutif interne ne suffit pas.